

LE CONTROLE EN COURS DE FORMATION EN CLASSE DE CAP FRANCAIS

I) TEXTES DE REFERENCE

Programme : BO Hors série n°5 du 29/08/2002

Modalités d'évaluation : BO n°29 du 17/07/2003 annexes I

CCF (généralités) : note de service du 9/11/1992 , BO n°44 du 19/11/1992

II) MODALITES GENERALES

* L'épreuve est constituée de deux situations d'évaluation comprenant chacune une partie français écrite et une partie histoire-géographie orale.

- L'évaluation se déroule dans la deuxième moitié de la formation pour tous les CAP (1, 2 ou 3 ans). Toutefois lorsque le cycle de formation est de deux ans, il est possible de proposer une situation d'évaluation en fin de première année.
- Le coefficient 3 est à répartir à part égale entre les deux disciplines. La note finale est proposée au jury qui prend la décision de la valider donc elle n'est pas communiquée à l'élève, par contre une évaluation sous forme d'appréciation peut l'être.
- L'élève est informé par le chef d'établissement sur proposition de l'enseignant de la période prévue pour le CCF. Les dates peuvent être variables en fonction des élèves, les sujets aussi.
- Les productions écrites de chaque élève doivent être archivées (en particulier les trois étapes de l'écriture longue) et tenues à la disposition du jury puis conservées pendant un an.

III) MODALITES DE LA MISE EN PLACE DU CCF EN FRANCAIS

L'un des objectifs du CCF est « de permettre de répartir l'évaluation dans la durée (...) il est un moyen d'accompagnement de l'acquisition des compétences des candidats, constituant pour eux un élément de motivation. C'est un acte pédagogique important. » (note de service du 9/11/1992).

Les deux situations d'évaluation constituent des **épreuves d'examen**. Les **sujets** doivent être **originaux et ne peuvent être extraits d'un manuel, d'un CAP ponctuel ou réemployés pour un autre CCF**.

1) La première situation d'évaluation

La première situation d'évaluation, appelée aussi « écriture longue », s'attache à évaluer , non un produit fini, mais un processus d'écriture. Chaque élève doit s'inscrire dans une démarche de progrès. En évaluant la plus-value apportée par l'élève à son propre écrit , on l'impliquera davantage et on valorisera ses efforts.

Le candidat rédige une production écrite réalisée en trois étapes. Cette situation d'évaluation s'inscrit dans le calendrier d'une séquence.

Dans la première étape, le candidat rédige à partir d'un texte (ou d'une BD) fictionnel une production qui soit fait intervenir **un changement de point de vue**, soit donne **une suite** au

texte, soit en **change la forme** (mise en dialogue à partir d'un récit, portrait d'un personnage à partir de vignettes de bande dessinée, etc...).

ATTENTION : Dès la première étape, le sujet de la production écrite est fourni avec toutes les consignes aux élèves. C'est la même production qui sera ensuite retravaillée.

Les trois types de sujets possibles sont définis dans le B.O. Le changement de point de vue ou de forme ne peut se réduire à un exercice grammatical de substitution mais orienter différemment ou enrichir le sens du texte en créant une nouvelle production.

Dans la **deuxième étape**, le candidat reprend sa production initiale à partir de nouvelles consignes, ou d'une grille de correction, ou à l'aide d'un nouveau support textuel, ou d'un didacticiel d'écriture....

ATTENTION : c'est une étape essentielle. L'élève doit disposer d'annotations suffisantes, de critères, d'éléments nouveaux pour améliorer sa production.

Dans la **troisième étape**, le candidat finalise sa production, notamment à l'aide du traitement de texte lorsque cela est possible.

L'étape de finalisation (manuscrite ou traitement de texte) doit être respectée !

Les trois séances d'une durée d'environ quarante minutes, s'échelonnent sur une période de quinze jours. Le travail a lieu en classe.

L'évaluation chiffrée doit tenir compte du progrès accompli. A titre indicatif, on peut par exemple attribuer 25% des points à la première étape, 50% à la deuxième et 25% à la troisième.

Le CCF s'intègre dans un processus de formation. Le choix des compétences évaluées à chaque situation est laissé à l'initiative de l'enseignant. Toutefois il est nécessaire de réfléchir aux critères d'évaluation et de privilégier dans une démarche de progrès :

- l'aptitude à s'approprier les consignes
- l'aptitude à mettre en œuvre une remédiation
- l'aptitude à mener à bien son projet, à finaliser sa production.

2) La deuxième situation d'évaluation

La deuxième situation d'évaluation est proche de celle déjà mise en place lors des examens ponctuels. Elle a lieu plutôt à la fin de la dernière année du cycle. L'enseignant choisit pour sa classe : **le(s) support(s) de l'épreuve : texte fictionnel ou document iconographique ou texte professionnel**

les questions sur le texte (4 ou 5 suffisent) : **de vocabulaire** (de préférence contextualisé), **de compréhension.**

les consignes pour la compétence d'écriture : dans une situation de communication définie par un type de discours, l'élève rédige **un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée** (quinze à vingt lignes).

Contrairement à la première situation, le professeur évalue cette fois un produit fini. Il est donc recommandé de corriger le devoir à l'aide d'une fiche d'évaluation dont les critères auront été communiqués au préalable aux élèves et qui n'oublie pas par exemple la capacité à rendre une copie propre et lisible.

Le candidat doit être capable de mobiliser seul en fin de cycle toutes les compétences requises pour l'obtention de l'examen. C'est là tout l'intérêt d'une démarche évaluant un progrès.